

1. CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par email – centre-val-de-loire@ffe.com avant le 23/10/2025.

2. INSTALLATIONS ET QUALITE DES SOLS

Dressage :

- Terrain de concours de 60x20, de préférence en sable, plat, homogène et souple.
- Le terrain doit donner la possibilité de faire 2 carrières de dressage.
- L'entrée des chevaux doit se faire par l'extérieur.
- Le paddock doit être de même nature que le terrain de concours de l'épreuve.

Saut d'obstacle :

- Piste de 60x40 mètres minimum ou d'une superficie de 3000m², terrain en sable ou herbe sablée.

Cross :

- La piste de cross doit garantir l'intégrité physique du couple cavalier / cheval durant toute la durée du parcours. Elle ne doit en aucun cas présenter de risque pour les participants.
- Les parcours de cross doivent comporter des obstacles les plus diversifiés possibles, ils doivent notamment proposer : gué, contre-haut, contre-bas et trou.
- Une attention particulière sera apportée aux croisements de piste qui seront les plus faibles possibles.

Général :

- Terrains de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien des paddocks durant toute la durée des épreuves.
- Ecuries offrant conditions de sécurité et de confort : alimentations en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux.
- Toilettés sur le site obligatoires avec un accès PMR possible, douches pour cavaliers et accompagnateurs souhaitées.
- Des places assises disponibles le long de la carrière

- Restauration avec repas chaud.

3. PROGRAMME DU CIRCUIT REGIONAL

Le circuit sera composé de maximum 9 étapes + 1 finale. Aucune étape ne comptera double dans le calcul des points du classement du circuit régional

4. POSTE « SECURITE »

La présence d'un service de sécurité est obligatoire sur les étapes du circuit régional de Concours Complet.

Cf – définition service sécurité règlement général FFE.

Le CRECVL participera financièrement au poste « sécurité » du concours dans la limite de 500€ d'aide/étape.

5. OFFICIELS DE COMPETITION

Les juges doivent être présents en nombre suffisant et posséder le niveau requis, conformément au règlement de la FFE.

Commissaire au Paddock inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

Chef de Piste inscrit sur la liste des « officiels de compétition » et posséder le niveau requis, conformément au règlement de la FFE.

Deux ou quatre juges présents devront être affiliés à un club distinct de l'organisateur.

6. PROGRAMME DU CONCOURS

À concevoir par l'organisateur du concours et à valider par le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire.

Important : le programme doit être envoyé au Comité Régional d'Équitation avant ouverture aux engagements sous peine de ne pas être labélisé circuit régional.

Afin de proposer un circuit cohérent pour nos cavaliers régionaux de concours complet, Il n'y aura pas d'étapes labellisées à moins de deux semaines d'intervalle.

7. EPREUVES OBLIGATOIRES A PROGRAMMER

- Epreuve Amateur 4
- Epreuve Amateur 3
- Epreuve Amateur 2
- Epreuve Amateur 1

La technicité des épreuves devra prendre en compte la date de l'étape concernée en fonction du calendrier des échéances nationales.

8. PARTENAIRES DU CIRCUIT REGIONAL

Les partenaires du Circuit Régional devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.

L'organisateur s'engage à faire apparaître le Comité Régional d'Équitation sur l'ensemble des publications et affiches de l'étape. Il devra également le nommer lors du concours et mettre en avant la banderole qui lui sera mis à disposition par le CRE CVL.

9. RECOMPENSES

En complément des lots, obligatoirement distribués par l'organisateur, le Comité Régional d'Équitation s'engage à fournir les lots, trophées, plaques et flots aux 3 premiers classés de l'épreuve.

Les récompenses offertes par le CRE et non utilisés par manque d'engagés devront être restitués dans les plus brefs délais après le concours.

10. DEROULE DE LA REMISE DES PRIX

La remise des prix devra, sauf conditions exceptionnelles se dérouler à cheval ou en compagnie de son cheval.

L'organisateur s'engage à effectuer des photos des trois premiers classés et les transmettre au CRE pour les publications officielles des résultats.

Un élu du CRE CVL sera invité à faire une ou plusieurs remises des prix des étapes du circuit.

11. ANNULATION

En cas d'annulation de l'étape avant la fin de la clôture des engagements,

- L'organisateur propose une nouvelle date au CRECVL.
- Les lots envoyés par le CRE doivent être restitués dans un délai de 2 semaines aux frais de l'organisateur du concours.

En cas d'annulation non justifiée, l'organisateur pourrait être pénalisé dans sa demande d'étape du circuit régional l'année suivante.